



BETMAJOU

Résidence | *Rue Sainte-Anne*



Résidence BETMAJOU

2-4 Rue Sainte Anne 31000

TOULOUSE

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

SOMMAIRE

TITRE 1 – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE.....	3
TITRE 2 – LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....	4
TITRE 3 – ANNEXES PRIVATIVES.....	6
TITRE 4 – PARTIES COMMUNES INTERIEURES.....	7
TITRE 5 – PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS.....	8
TITRE 6 – EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE.....	9

GENERALITES

PREAMBULE :

Tous les logements seront certifiés « NF Habitat » et respecteront a minima la Réglementation Environnementale 2020.

Nous confions au bureau de contrôle QUALICONSULT, les contrôles liés à la réglementation de la construction conformément à la norme NFP 03-100 et à la législation COPREC. Les missions du contrôleur technique sont notamment :

- ▶ La mission relative à la solidité de l'ouvrage et des éléments d'équipement indissociables,
- ▶ La mission relative à la sécurité des personnes dans la construction,
- ▶ La mission relative à l'isolation acoustique,
- ▶ La mission relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées,
- ▶ La mission relative au fonctionnement des installations.

Note :

Les matériaux et références de matériaux énoncés dans le présent descriptif peuvent changer pour des raisons indépendantes de la volonté du vendeur.

Les changements peuvent être la conséquence de faillites industrielles, d'exigences particulières émanant des pouvoirs publics, découlant de nouvelles normes ou documents techniques ou encore d'adaptations liées à la réglementation thermique.

En cas d'impératifs techniques ou esthétiques, l'architecte se réserve le droit de remplacer certains matériaux, ou modifier certaines prestations ou aménagements en accord avec les règles de l'art.

Les circulations du parking sous-sol dérogeront à la norme NFP 91-120.

Il est précisé que tous les éléments de décoration et d'équipements figurant sur les plans ne constituent en aucune manière une obligation de la part du vendeur.

Il est rappelé que l'ensemble de l'immeuble répond aux exigences du décret du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des personnes handicapées.

Le constructeur rappelle par ailleurs que la tolérance légale est de 5% en plus ou en moins par rapport aux côtes et aux surfaces indiquées sur les plans architecte.

Les prescriptions techniques du parking sous-sol de la résidence permettent de protéger le parking vis-à-vis de la nappe phréatique jusqu'au niveau HE de celle-ci (niveau HE : niveau des hautes eaux pouvant se produire au moins une fois tous les dix ans).

Les ouvrages en sous-sol ne sont pas destinés à un usage d'habitation, de caves, d'archives ou d'exploitation professionnelle de matériels techniques. Aussi il n'est pas prévu d'étanchéité permettant la protection des ouvrages en sous-sol. Des eaux de suintement sont également susceptibles de se produire dans le parking.

La résidence BETMAJOU étant située au sein d'un quartier historique, elle comporte des singularités liées à cette position en secteur sauvegardé dans le giron de l'Architecte des Bâtiments de France. Les matériaux sont soignés à l'intérieur comme en façade. Une architecte d'intérieur est missionnée afin d'assurer une harmonie d'ensemble et l'esthétique globale des appartements, circulations, halls et des accès, tout cela en concertation avec l'architecte du projet. Certains matériaux pourront être adaptés à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France.

TITRE 1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURES :

1.1.1 Fondations

Sur semelles isolées et/ou sur semelles filantes et/ou puits en béton et/ou pieux selon avis des bureaux d'études structure et géotechnique. Les parois périphériques du sous-sol seront réalisées en pieux sécants destinés à rester apparent, un revêtement projeté pourra être appliqué suivant contrainte technique et dimensions du parking.

1.2 SYSTEME CONSTRUCTIF MURS ET OSSATURE

1.2.1 Murs de façades

Maçonnerie en parpaings de béton et/ou briques et/ou béton banché, selon avis du bureau d'études structure et thermique.

► Parement extérieur :

Finition de la majorité des façades en brique rouge pleine et ponctuellement en briques de parement et enduit et/ou peinture conformément au permis de construire selon choix de l'architecte du projet et de l'Architecte des Bâtiments de France.

1.2.2 Murs à l'intérieur des immeubles

Entre logements contigus et entre logements et dégagements communs : voiles béton banché et/ou refend maçonné et/ou cloisons séparatives acoustiques de type SAD avec renforts métalliques, selon avis bureaux d'études structure et thermique, normes acoustique (DTU).

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Plancher bas du sous-sol R-2

Dallage sur terreplein ou dalle portée ou radier selon avis du bureau d'études structure et géotechnique.

1.3.2 Plancher haut du sous-sol R-1

Dalle ou complexe pré-dalle béton armé (épaisseur selon calcul du bureau d'études structure, normes acoustique et NF HABITAT).
Zones partiellement abaissées pour intégrer des éléments techniques.

1.3.3 Plancher créés des étages courants

Dalle ou complexe pré-dalle béton armé revêtu d'une chape flottante acoustique (épaisseur selon calcul du bureau d'études structure, normes acoustique et NF HABITAT).
Zones partiellement abaissées pour intégrer des éléments techniques.

1.3.4 Jardin accessible surmontant le parking

Dalle béton composée d'une étanchéité multicouche ou élastomère. Le revêtement des circulations et le projet paysager seront définis avec l'architecte des bâtiments de France.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION ET ISOLATION

1.4.1 Entre pièces principales et entre pièces principales et pièces de service

Cloisons de distribution type Placostil épaisseur 70mm composées de plaques de plâtre et d'un isolant acoustique.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces d'eau

Cloisons de distribution type Placostil épaisseur 70mm composées de plaques de plâtre hydrofuge et d'un isolant acoustique.
Pour les éventuels cas de cloisons démontables entre salles de bains/d'eau et WC, elles seront aussi de type Placostil épaisseur 70mm, posées sur le revêtement fini selon les plans de vente et conformément à la réglementation relative aux personnes à mobilité réduite.

1.4.3 Séparatifs entre logements et parties communes

Séparatifs composés d'un refend maçonné ou en béton banché selon avis du bureau d'études structure.

1.4.4 Doublage des parois extérieures

Isolant thermique placé principalement côté extérieur et ponctuellement côté intérieur suivant plans selon avis du bureau d'études thermique.

1.4.5 Faux plafonds

Faux plafonds suspendus composés de plaques de plâtre, pose horizontale ou rampant, suivant contraintes techniques.

1.5 CONDUITS DE VENTILATION

1.5.1 Ventilation des parties privatives

Système de ventilation mécanique contrôlée collective de tous les logements avec entrée d'air frais dans les pièces principales (bouches en façade dans les traverses hautes des menuiseries extérieures des pièces principales) et extraction par bouches hygro-réglables situées en pièces d'eau selon les prescriptions de l'étude thermique.
Groupes situés en comble.

1.6 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.6.1 Chutes d'eaux pluviales

Gouttières pendantes et descentes en zinc ou aluminium si apparentes, ou PVC si encastrées ou situées en zones techniques selon choix de l'architecte et de l'Architecte des Bâtiments de France.

TOITURES - TERRASSES**1.7.1 Charpente et couvertures**▶ Charpente :

Charpente traditionnelle ou industrielle avec pannes et chevrons selon avis du bureau d'étude structure.

▶ Couverture :

Tuiles canal posées avec couvrant de récupération dites « tuiles vieilles » suivant prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

Isolation thermique selon contraintes techniques et avis du bureau d'études thermique.

1.7.2 Pergola

Métallique surmontant la terrasse conformément aux plans de vente.

TITRE 2 – LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**SOLS ET PLINTHES****2.1.1 Sols et plinthes des pièces à vivre**▶ Pièces principales, dégagements, entrées :

Choix client possible :

- Carrelage grés cérame format de 30 x 60 cm ou 60 x 60 cm minimum, classement U3P3 selon la gamme sélectionnée par l'architecte d'intérieur.

Plinthes assorties.

- Parquet contrecollé en bois noble véritable ou parquet massif selon la gamme sélectionnée par l'architecte d'intérieur. Pose en pointe de Hongrie ou à bâtons rompus ou traditionnelle.

Plinthes bois peintes en blanc.

▶ Chambres, dressings et dégagements :

Parquet contrecollé en bois noble véritable ou parquet massif selon la gamme sélectionnée par l'architecte d'intérieur. Pose en pointe de Hongrie ou à bâtons rompus ou traditionnelle.

Plinthes bois peintes en blanc.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces d'eau▶ Cuisines :

Choix client possible :

- Carrelage grés cérame format de 30 x 60 cm ou 60 x 60 cm minimum, classement U3P3 selon la gamme sélectionnée par l'architecte d'intérieur.

Plinthes assorties.

- Parquet contrecollé en bois noble véritable ou parquet massif selon la gamme sélectionnée par l'architecte d'intérieur. Pose en pointe de Hongrie ou à bâtons rompus ou traditionnelle.

Plinthes bois peintes en blanc.

▶ Salles de bain, salles d'eau, WC, celliers et rangements :

Carrelage grés cérame format de 30 x 60 cm ou 60 x 60 cm, classement U3P3 selon la gamme sélectionnée par l'architecte d'intérieur.

Plinthes assorties.

2.1.3 Sols des loggias et terrasses

Finition lames bois exotique posées sur lambourdes.

REVETEMENTS MURAUX**2.2.1 Revêtements muraux des pièces sèches**▶ Pièces principales et entrées :

Peinture lisse mate, couleur blanche en base, possibilité d'une teinte complémentaire au choix dans la gamme sélectionnée par l'architecte d'intérieur.

▶ Chambres, dressings, dégagements, celliers et rangements :

Peinture lisse mate, couleur blanche en base, possibilité d'une teinte complémentaire au choix dans la gamme sélectionnée par l'architecte d'intérieur.

2.2.2 Revêtements muraux des pièces d'eau▶ Cuisines :

Peinture lisse mate, couleur blanche.

Crédence au choix dans la sélection proposée par l'architecte d'intérieur dans la gamme du cuisiniste pour les T2.

▶ Salles de bain et salles d'eau :

Peinture lisse mate, couleur blanche.

Faïence toute hauteur sur les murs encadrants la baignoire ou le bac à douche et sur le mur adossé au meuble vasque y compris trappe de visite, tablette et tablier.

▶ WC :

Peinture lisse mate, couleur blanche.

Faïence sur l'ensemble des murs périphériques sur une hauteur de 1.10 mètres environ.

PLAFONDS**2.3.1 Plafonds des logements**

Peinture lisse mate, couleur blanche.

MENUISERIES EXTERIEURES**2.4.1 Fenêtres et portes fenêtres**

Fenêtres en aluminium ouvrant à la française avec chassis fixe ou oscillo-battantes suivant plans de vente.

Portes fenêtres en aluminium ouvrant à la française et/ou coulissantes suivant plan de vente.

Double vitrage isolant, suivant normes acoustiques et avis du bureau d'études thermique.

Teinte suivant permis de construire.

Vitrage sablé selon indications sur les plans de vente.

OCCULTATIONS

Brises soleil à lames orientables extérieures à commande électrique centralisée, coffres situés dans l'épaisseur de l'isolant extérieur.

Pour les loggias, les brises soleils à lames orientables seront situés conformément aux indications sur les plans de vente.

Stores occultant pour les fenêtres et portes fenêtres des chambres donnant sur les loggias, repérage selon plans de vente.

Pas d'occultations pour les fenêtres donnant sur le puit de lumière, dans les salles de bain/d'eau et celliers/rangements.

MENUISERIES INTERIEURES**2.6.1 Menuiseries intérieures des logements****2.6.1.1 Portes palières**

Porte à âme pleine, finition selon choix du décorateur d'intérieur.

Serrure sécurisée anti effraction.

2.6.1.2 Portes intérieures

Portes de distribution bois à âmes pleines, isoplanes ou rainurées.

Portes à galandage suivant plans de vente.

2.6.1.3 Portes et équipements des placards

Façades des placards coulissants ou pivotants, finition mélaminée, toute hauteur.

Pour les placards d'une largeur inférieure à 80 cm : aménagement par trois étagères.

Pour les placards d'une largeur supérieure à 80 cm : tous les placards seront équipés d'une tringle porte-manteau et d'une tablette chapelière et de trois étagères sur un tiers de la longueur suivant les dimensions.

Les dressings seront non aménagés.

Les façades de placard auront une épaisseur de 12mm minimum.

GARDE-CORPS**2.6.2 Garde-corps des loggias**

En béton surmonté d'un ouvrage avec cadre métallique et remplissage en verre selon choix de l'architecte et de l'Architecte des Bâtiments de France.

2.1.1 Garde-corps des fenêtres

Fenêtres sur allèges maçonnées avec garde-corps extérieur métallique et remplissage en verre selon choix de l'architecte et de l'Architecte des Bâtiments de France.

EQUIPEMENTS INTERIEURS DES LOGEMENTS**2.7.1 Equipements ménagers****2.7.1.1 Equipement cuisine T2**

Mise en place d'un aménagement comprenant un meuble haut avec porte équipé d'une étagère, un caisson pour l'emplacement du four micro-ondes encastré surmonté d'un meuble haut, un meuble sur hotte avec hotte aspirante et éclairante encastrée, un plan de travail avec réfrigérateur table top, une plaque de cuisson à induction deux feux, un évier encastré avec mitigeur double vitesse et douchette, et un meuble sous évier.

Les façades seront laquées ou stratifiées, choix dans la gamme sélectionnée par l'architecte d'intérieur.

Le plan de travail et crédence seront en silestone ou compact ou autre matériau équivalent.

2.7.1.2 Equipement cuisine T3/T4/T5 et +

Mise en place d'attentes pour eau froide, eau chaude et évacuations.

2.7.2 Equipements plomberie et sanitaires**2.7.2.1 Distribution eau froide**

Alimentation eau froide en attente avec robinets d'arrêt : 1 attente pour les T2 et 2 attentes pour les T3 et +.

2.7.2.2 Production et distribution d'eau chaude

Production d'eau chaude sanitaire mutualisée par pompes à chaleur et ballons situés dans les parties communes.

2.7.2.3 Evacuations

Canalisation PVC.

2.7.2.4 Appareils sanitaires

Appareil de couleur blanche.

► **Dans les salles de bains et salles d'eau :**

○ **Baignoire :**

- Acier émaillé vitrifié blanc de marque Jacob Delafon ou équivalent
- Mitigeur thermostatique avec douchette et ciel de pluie de marque Jacob Delafon ou équivalent
- Pare-baignoire sauf les logements déjà équipés d'un pare-douche

○ **Douche :**

- Bac de douche céramique blanc grand format extraplats
- Colonne de douche thermostatique avec douchette et ciel de pluie de marque Jacob Delafon ou équivalent
- Pare-douche

○ **Meubles :**

- Une ou deux vasque(s) céramique selon plan, sur meuble avec tiroirs. Fixation murale.
- Ensemble surmonté d'un ou deux miroirs rétroéclairés.

► Dans les WC indépendants ou intégrés aux salles de bain et aux salles d'eau :

Ensemble WC suspendu blanc, abattant double, réservoir avec silencieux de marque Gébérît ou GROHE.

Bâti support recevant de la faïence surmonté d'une tablette bois.

Cuvette céramique finition carénée de marque Jacob Delafon ou équivalent avec abattant frein de chute.

Logements 101/201/201 : WC traditionnel finition carénée de marque Jacob Delafon ou équivalent avec abattant frein de chute.

2.7.2.5 *Loggias et terrasses*

Robinet de puisage extérieur.

2.7.3 Equipements électriques

2.7.3.1 *Type d'installation*

Installation conforme aux normes en vigueur notamment NFC 15-100.

Les appareils électriques seront certifiés NF et de marque SCHNEIDER ou LEGRAND ou équivalent.

Les puissances à souscrire seront conformes aux normes ENEDIS.

2.7.3.2 *Equipement des loggias et terrasses*

1 prise étanche et un ou plusieurs points lumineux selon configuration.

2.7.4 Chauffage et climatisation

2.7.4.1 *Type d'installation et appareils d'émissions de chaleur et de froid*

Système individuel réversible gainable en faux plafond avec régulateur, raccordé à une ou plusieurs pompes à chaleur collectives.

Chauffage de type sèche serviettes électrique pour les salles de bains/d'eau.

Installation conforme à la réglementation environnementale.

2.7.5 Equipements de télécommunications

Pré-équipement fibre optique : mise en place de fourreaux (allant de la gaine technique palière au tableau électrique de chaque logement).

2.7.5.1 *Prises multimédia*

- 2 prises dans le séjour,

- 1 prise par chambre

2.7.6 Domotique

Chaque logement sera équipé d'une box domotique évolutive.

TITRE 3 – ANNEXES PRIVATIVES

3.1 PARKING INTERIEUR SOUS-SOL

3.1.1 Positionnement et numérotation selon plan et affectations des stationnements

3.1.2 Parois périphériques

Les parois périphériques du sous-sol seront réalisées en pieux sécants destinés à rester apparent, un revêtement projeté pourra être appliqué suivant contrainte technique et dimensions du parking.

3.1.3 Murs ou cloisons

Murs en maçonnerie ou voile béton ou paroi métallique selon bureau d'études structure.

3.1.4 Plafonds

Dalle béton laissée brute.

3.1.5 Sols

Brut de béton.

Marquage : traçage des places de stationnement.

3.1.6 Portes d'accès

Portes bois peintes ou métalliques.

3.1.7 Ventilation

Ventilation mécanique selon les exigences du bureau de contrôle.

3.1.8 Equipement électrique

Eclairage fluo sur détecteur selon choix de l'architecte.

3.1.9 Boxes simples

Porte sectionnelle motorisée.

Un point lumineux et une prise de courant. Equipements électriques reliés à un compteur Linky spécifique.

3.1.10 Boxes doubles

Porte sectionnelle double motorisée.

Un point lumineux et une prise de courant. Equipements électriques reliés à un compteur Linky spécifique.

4.1 PORCHE ACCES RESIDENCE VEHICULES ET PIETONS

- 4.1.1 **Sols**
Pavés ou briques ou revêtement selon projet de décoration conçu par l'architecte et l'architecte d'intérieur.
- 4.1.2 **Parois**
Revêtements muraux décoratifs extérieurs ou peinture lisse selon projet de décoration conçu par l'architecte et l'architecte d'intérieur.
- 4.1.3 **Plafonds**
Faux plafonds selon projet de décoration conçu par l'architecte et l'architecte d'intérieur.
- 4.1.4 **Equipement électrique**
Spots et/ou appliques selon projet de décoration conçu par l'architecte et l'architecte d'intérieur.

4.2 COURSIVE DU REZ-DE-CHAUSSEE

- 4.2.1 **Sols**
Accès piéton de la résidence en pavés, briques et carrelage grès cérame format 30 x 60 cm ou 60 x 60 cm minimum ou revêtement selon projet de décoration conçu par l'architecte.
- 4.2.2 **Parois**
Revêtements muraux décoratifs extérieurs ou peinture lisse ou revêtement selon projet de décoration conçu par l'architecte et l'architecte d'intérieur.
- 4.2.3 **Plafonds**
Faux plafonds selon projet de décoration conçu par l'architecte et l'architecte d'intérieur.
- 4.2.4 **Equipement électrique**
Spots et/ou appliques selon projet de décoration conçu par l'architecte et l'architecte d'intérieur.

4.3 HALL D'ENTREE LOGEMENTS

- 4.3.1 **Sols**
Carrelage grès cérame format 30 x 60 cm ou 60 x 60 cm minimum ou selon projet de décoration conçu par l'architecte et l'architecte d'intérieur.
Tapis brosse encastré dans cadre.
- 4.3.2 **Parois**
Revêtements muraux décoratifs extérieurs ou peinture lisse ou revêtement selon projet de décoration conçu par l'architecte et l'architecte d'intérieur.
- 4.3.3 **Plafonds**
Faux plafonds démontables selon projet de décoration conçu par l'architecte et l'architecte d'intérieur.
- 4.3.4 **Equipement électrique**
Spots et/ou appliques selon projet de décoration conçu par l'architecte et l'architecte d'intérieur.

4.4 COULOIRS, PALIERS D'ETAGES

- 4.4.1 **Sol**
Le sol des circulations en étage sera revêtu d'une moquette haut de gamme de chez BALSAN ou équivalent, selon projet de décoration conçu par l'architecte et l'architecte d'intérieur en harmonie avec l'ensemble de la résidence.
- 4.4.2 **Murs**
Revêtements muraux décoratifs selon choix de l'architecte et l'architecte d'intérieur.
- 4.4.3 **Plafonds**
Faux plafonds démontables, finition peinture lisse.
- 4.4.4 **Equipement électrique**
Eclairage par appliques murales décoratives et/ou hublots commandés par détecteurs de présence.

4.5 CAGES D'ESCALIERS

- 4.5.1 **Escalier desservant le premier étage**
 - ▶ **Sol :**
Béton armé coulé en place ou préfabriqué, monobloc destiné à recevoir un revêtement de sol collé.
 - ▶ **Murs :**
Peinture lisse ou revêtement selon projet de décoration de l'architecte.
 - ▶ **Garde-corps, escaliers et paliers :**
Constitués en serrurerie métallique, peint.
- 4.5.2 **Escalier desservant les étages du premier au dernier niveau**
 - ▶ **Sol :**
Béton armé coulé en place ou préfabriqué, monobloc destiné à recevoir une moquette de chez BALSAN ou équivalent.
 - ▶ **Murs :**
Peinture lisse ou revêtement selon projet de décoration de l'architecte.
 - ▶ **Garde-corps, escaliers et paliers :**
Constitués en serrurerie métallique, peint.
- 4.5.3 **Escalier desservant le sous-sol**
 - ▶ **Sol :**
Béton armé coulé en place ou préfabriqué, monobloc destiné à recevoir une peinture.

- ▶ **Murs :**
Peinture lisse ou revêtement selon projet de décoration de l'architecte.
- ▶ **Garde-corps des escaliers et paliers :**
Constitués en serrurerie métallique, peints.

4.6

LOCAUX ET EQUIPEMENTS COMMUNS

4.6.1 Local ordures ménagères

Sol en pente avec siphon de sol, finition carrelage.
 Robinet de puisage eau froide.
 Eclairage par hublot étanche sur détecteur.
 Porte métallique avec ferme porte.
 Murs : faïence sur une hauteur de 1.30 mètres environ.
 Plafonds : flocage.

4.6.2 Local encombrant

Sol en pente avec siphon de sol, finition carrelage.
 Eclairage par hublot étanche sur détecteur.
 Porte métallique avec ferme porte.
 Murs : finition brute destinée à recevoir une peinture.
 Plafonds : flocage.

4.6.3 Locaux vélos sous-sol

Sols : finition brute destinée à recevoir une peinture.
 Eclairage par hublot sur détecteur.
 Porte métallique avec ferme porte.

4.6.4 Locaux vélos RDC

Sols et murs : destinés à recevoir une peinture.
 Eclairage par hublot sur détecteur.
 Porte métallique avec ferme porte.
 Plafonds : flocage.

4.6.5 Locaux techniques et entretien

Sols, murs et plafond : finition brute.
 Eclairage par hublot sur détecteur.
 Porte métallique avec ferme porte.

4.6.6 Local transformateur ENEDIS

Selon exigences ENEDIS.

4.6.7 Boîtes aux lettres

Ensemble boîtes aux lettres extérieures placé suivant les normes et prescriptions de la Poste et normes handicapés.

TITRE 5 – PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

5.1

ACCES

5.1.1 Rampe d'accès sous-sol

Finition béton.

5.1.2 Piétonnier

CF4.1 et 4.2

5.1.3 Commandes d'ouverture des portes d'entrée de l'immeuble

L'entrée principale de la résidence est équipée d'une platine d'interphonie vidéo extérieure.
 Ouverture du hall d'entrée par badge électronique.

5.1.4 Portail extérieur d'accès véhicule au sous-sol de la résidence

Métallique basculant ou battant commandé par télécommande, équipé d'un système de déverrouillage.

5.1.5 Portillon piétons sur entrée principale

Portail en ferronnerie selon projet de décoration conçu par l'architecte du projet et l'Architecte des Bâtiments de France.
 Equipé de ventouse électromagnétique ouverture par vigik.

5.1.6 Logements

Une clé sécurisée permet l'ouverture du logement.
 Les locaux annexes et des locaux communs auront une ouverture accessible sur vigik.

5.2

CLOTURES

5.2.1 Mitoyenne en limite de propriété

Mur de clôture en maçonnerie ou béton ou brique et moucharabieh à l'exception des séparatifs existants qui seront conservés en l'état, selon choix de l'architecte.
 Le mur mitoyen existant sera repeint.

5.3

ESPACES VERTS

Espaces verts communs engazonnés agrémentés d'arbres de haute tige, haies et massifs de plantes variés, selon plans espaces verts conçus par l'architecte et le paysagiste.

5.4

ECLAIRAGES EXTERIEURS

Eclairages des accès par des bornes basses commandées par cellule crépusculaire selon choix de l'architecte.

6.1 ASCENSEURS

6.1.1 Caractéristiques principales

Pour accès du niveau -2 au niveau 3.

6.2 TELECOMMUNICATIONS

6.2.1 Téléphone

Filerie, barrettes de dérivation et câbles jusqu'aux joncteurs.

6.2.2 Antenne TV

Antenne collective recevant les chaînes hertziennes terrestres et TNT.

6.3 SECURISATION DE LA RESIDENCE

6.3.1 Système de vidéosurveillance

Installation de caméras de surveillance situées dans les parties communes avec signalisation conforme à la réglementation.

Système de visionnage situé dans gaine ou placard technique.